



AIR CANADA

Communiqués

Air Canada annonce la conclusion d'un protocole d'entente avec l'un de ses principaux fournisseurs de traitement de cartes de crédit

MONTREAL, le 25 mai /CNW Telbec/ - Air Canada a conclu un protocole d'entente avec l'un de ses principaux fournisseurs de traitement de cartes de crédit, en vertu duquel les parties ont convenu de modifier certaines ententes relatives au traitement des cartes de crédit. Aux termes du protocole d'entente, le niveau de trésorerie non affectée qu'Air Canada doit maintenir est réduit, et la Société doit donner à son fournisseur des garanties accumulées sur une certaine période.

"L'entente négociée entre Air Canada et l'un de ses principaux fournisseurs de traitement de cartes de crédit constitue une étape importante en vue d'assurer la stabilité financière dont la Société a besoin en cette période difficile, a déclaré Calin Rovinescu, président et chef de la direction d'Air Canada. Dans l'immédiat, notre priorité absolue demeure l'adoption d'un moratoire sur la capitalisation de nos régimes de retraite. Nous continuons de travailler avec nos syndicats sur cette initiative et sur d'autres questions. En outre, nous négocions actuellement avec plusieurs prêteurs potentiels en vue d'obtenir un financement additionnel, lequel est conditionnel à la stabilité de la main-d'oeuvre. Grâce à la collaboration des diverses parties prenantes, je suis convaincu que nous pouvons apporter cette stabilité."

Conformément au protocole d'entente, le niveau de trésorerie non affectée qu'Air Canada doit maintenir afin de ne pas devoir verser de dépôts en espèces additionnels au fournisseur de traitement de cartes de crédit est maintenant réduit à 800 M\$. Si Air Canada maintient un niveau de trésorerie non affectée de plus de 1,2 G\$ pendant deux mois consécutifs, le niveau de trésorerie non affectée requis passera à 1,1 G\$. Advenant l'augmentation du niveau de trésorerie non affectée requis, le fournisseur rendra à Air Canada toutes les garanties qu'elle lui aura données.

Certaines des modifications prévues par le protocole d'entente sont conditionnelles à la conclusion d'une entente officielle par les parties. Si celles-ci ne peuvent s'entendre d'ici le 15 juin 2009, elles seront de nouveau assujetties aux dispositions des ententes initiales relatives au traitement des cartes de crédit.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

%SEDAR: 00001324EF c7068

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

